

COMMUNIQUE DE PRESSE

le 23 avril 2014

ORDRE INFIRMIER : Et maintenant la répression...!

La répression prendrait-elle la suite du racket 2009 – 2011 ? Telle semble être la nouvelle consigne donnée par l'Ordre Infirmier et certaines directions d'établissement. Toujours en recherche de solutions pour combler ses énormes dettes, c'est manu militari que l'Ordre compte désormais ponctionner les salaires gelés de la profession.

Six infirmières de l'Est de la France travaillant dans des maisons de retraite, ont reçu un appel téléphonique le dimanche 13 avril (alors que certaines étaient au travail) pour un rendez-vous le lendemain à la gendarmerie. Prises de panique, certaines d'entre elles s'y sont rendues.

« Exercice illégal de la profession » leur a-t-on dit. Traitées comme de véritables criminelles, avec photos, empreintes digitales, et obligation d'adhérer à l'ordre sous 60 jours, sous peine de se retrouver avec 1 an de prison et 15 000 € d'amende. C'est les larmes aux yeux, que l'une d'entre elle, se voyait déjà incarcérée si elle n'acceptait pas de régler cette dîme de la honte.

Pour la CFTC, outre la colère, il s'agit d'un véritable scandale remettant au goût du jour des pratiques ancestrales indignes. C'est effroyable que l'on puisse encore trouver des soutiens parlementaires à une structure inutile ne respectant même plus la profession, et n'hésitant pas à poursuivre des professionnels, qu'elle était, paraît-il, censée défendre.

Dans une période aussi délicate, n'a-t-on vraiment pas mieux à faire en France que poursuivre des personnes qui ont fait le choix de servir les malades et les personnes âgées... ?

Abroger la loi au plus vite

Depuis plus de cinq ans, les pouvoirs publics, craignant d'avoir à effacer l'ardoise d'une incroyable gabegie, n'ont pas réussi à s'entendre pour y mettre le mot « FIN ». De tergiversations en contradictions, nous avons eu droit à des propositions de loi, avec la possibilité du libre choix d'adhésion pour les salariés entre autres.

Mme TOURAINE, elle-même, a affirmé à plusieurs reprises sa volonté "**que l'adhésion à l'Ordre des infirmiers soit rendue facultative**". De même le 16 janvier dernier, la DGOS a demandé aux ARS de ne pas relayer les rappels à inscription au tableau lancés par l'Ordre infirmier.

Alors à qui se fier quand désormais ce sont les forces de l'ordre qui rentrent en action. Devons-nous demander aux 450 000 infirmières résistantes d'arrêter de soigner ?

La CFTC appelle donc **au soutien** de ces infirmières poursuivies, et **à la résistance** pour ne pas céder au terrorisme. De nouveau, elle reste en attente d'une réponse au courrier adressé récemment, par l'intersyndicale, à Mme la ministre.

La procédure engagée contre ces professionnelles doit être stoppée au plus vite, pour qu'elles puissent sereinement continuer à s'occuper de leurs résidents.

Dans le cas contraire, nous appelons dès maintenant à préparer, début juin, une grande mobilisation générale, en y intégrant la population dans les départements des infirmières concernées.

Votre contact

Michel Rollo
06 50 04 06 56
mrollo@cftc-santesociaux.fr

WWW.CFTC-SANTESOCIAUX.FR

Fédération CFTC Santé Sociaux – 34 quai de la Loire - 75019 Paris

tel : 01 42 58 58 89 - fax : 01 42 58 58 96 - mail : fede@cftc-santesociaux.fr